

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD823

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sauf à rendre la loi bavarde, il n'est pas utile de préciser que "*[le patrimoine commun de la Nation] génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage*".